

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NANT

Séance du 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15    Quorum : 8    Présents : 14    Votants : 15    Procurations : 1    Absents : 0

Date de convocation : 24 avril 2026

Date d'affichage : 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Étaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON, Sylvie SEMPÉRÉ, Audrey SOUYRIS.

Était représentée : Régine BOUSQUIÉ par Cyrille DURAND-FONTANEL

Objet : Désignation d'un représentant au sein de l'Agence d'attractivité Larzac et Vallées

**Délibération n° 2026-77**

**Vu** les élections du 15 mars 2026 ;

**Vu** l'installation du conseil municipal du 21 mars 2026 ;

**Considérant que** l'agence d'attractivité mise en place en 2024 a pour but de structurer et d'harmoniser la stratégie de développement des offres touristiques, culturelles et économiques du territoire Larzac et Vallées.

**Considérant que**, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un représentant auprès de ce syndicat mixte.

Le Conseil Municipal :

- **Décide** en tant que représentant au syndicat mixte Monsieur Robin SAQUET qui accepte ses fonctions.

**Délibération adoptée à 15 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance  
Sylvie SEMPÉRÉ



Fait à NANT, le 30 avril 2026.

La Maire,  
Magali COULET



Transmis au représentant de l'Etat le : .....0.7..MAI 2026.....

Publié le : .....0.7..MAI 2026.....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>